

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification		
Identificateur de produit	Ameta Solution 77-00 Black It Plus	
Autres moyens d'identification	77-00; 77-0001; 77-0004; 77-0020;	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	LUSTRANT POUR PNEUS	
Identificateur du fournisseur initial	AMETA SOLUTION.COM 1392, AVENUE DE LA GARE, MASCOUCHE, (QUEBEC), J7K 2Z2, CANADA TEL. (450) 477-3102 & (888) 452-6382 WWW.AMETASOLUTION.COM	
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – Utilisation 9h-16h (450) 477-3102 Canada – Transport CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666	
Section 2. Identification des dangers		
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)		
Liquides inflammables (Catégorie 2) Danger par aspiration (Catégorie 1) Irritation oculaire (Catégorie 2A) Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1) Cancérogénicité (Catégorie 1)		
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)		
 Danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H340 Peut induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. P242 Utiliser du matériel antidéflagrant. P243 Prendre des mesures contre les décharges statiques. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS FAIRE VOMIR. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction. P403 + P233 + P235 Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.		
Autres dangers connus	Aucun	
Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Naphta (Ligroïne)	8032-32-4	80-100
Diméthyl siloxane	63148-62-9	10-30
Tous les ingrédients sont énumérés conformément OSHA (29 CFR).		
* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).		
Section 4. Premiers soins		
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.	
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.	
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.	
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.	
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.	

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie	
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)	
Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.	
Agents extincteurs appropriés et inappropriés	
En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.	
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.	
Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	
Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).	
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.	
Section 7. Manutention et stockage	
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges statiques. Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.	
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	
Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.	
Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle	
Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)	
Limites d'exposition: Aucune;	
Contrôles d'ingénierie appropriés	
Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.	
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle	
Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques						
État physique		Liquide		pH	Non disponible	
Couleur		Bleu		Viscosité cinématique	< 1 mm²/s @ 25 °C	
Odeur		Caractéristique		Solubilité	Insoluble	
Point de fusion/congélation		Non disponible		Coefficient de partage n-octanol/eau (log)		Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition		> 93°C		Pression de vapeur		Non disponible
Inflammabilité		Liquide et vapeurs très inflammables.		Masse volumique/Densité relative		0,8-1,0
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité		Non disponible		Densité de vapeur relative		Non disponible
Point d'éclair		> 6,7°C Creuset fermé		Caractéristiques des particules		Non disponible
Température d'auto-inflammation		232°C		COV		Non disponible
Température de décomposition		Non disponible		Autre		Aucune connue
Section 10. Stabilité et réactivité						
Réactivité						
Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.						
Stabilité chimique						
Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.						
Risque de réactions dangereuses						
Accumulation de vapeurs inflammables/explosives.						
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)						
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les décharges statiques.						
Matériaux incompatibles						
Matières comburantes; etc.						
Produits de décomposition dangereux						
Aucun connu						
Section 11. Données toxicologiques						
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)						
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.						
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques						
Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements;						
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)						
Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible;						
Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible;						
Mutagénicité sur les cellules germinales – Possible;						
Cancérogénicité – Ingrédient énuméré par IARC, ACGIH, NTP;						
Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible;						
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible;						
Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible;						
Danger par aspiration – Possible;						
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.						
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL ₅₀ & CL ₅₀)						
Aucune;						
ETA non disponible dans ce document.						
Section 12. Données écologiques						
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)		Aucune donnée disponible pour ce produit.				
Persistance et dégradation		Aucune donnée disponible pour ce produit.				
Potentiel de bioaccumulation		Aucune donnée disponible pour ce produit.				
Mobilité dans le sol		Aucune donnée disponible pour ce produit.				
Autres effets nocifs		Aucune donnée disponible pour ce produit.				
Section 13. Données sur l'élimination						
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés						
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.						

Section 14. Informations relatives au transport	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD	
UN1268; DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.; CLASSE 3; GE II;	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du 49 CFR (USA)	
UN1268; PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.; CLASS 3; PG II;	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	
UN1268; PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.; CLASS 3; PG II;	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	
UN1268; PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.; CLASS 3; PG II;	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et les critères du OSHA (29 CFR).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	
United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR). United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14. United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3. National Fire Protection Association (NFPA): HEALTH: 1 FLAMMABILITY: 3 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3. HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe Proposition 65: No ingredient known to the State of California to cause cancer, birth defects or other reproductive harm.	
Section 16. Autres informations	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 14 septembre 2026 version 1 (NSS ENTREPRISE INC.)
Corrections	Nouvelle formulation
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abbreviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.	